

Conditions générales de location de box

1) Objet et définitions du contrat

Le contrat a pour objet la mise à disposition d'un box par l'entreprise SAS SAFE STOCK au profit du client.

Les présentes conditions générales s'appliquent à tout contrat de mise à disposition d'un espace de stockage, ci- après dénommé "le Box", entre d'une part la Société "SAS SAFE STOCK", et d'autre part l'utilisateur de cet espace, ci-après dénommé "le Client".

Le site regroupant l'ensemble des Box est ci-après dénommé "le Centre de stockage".

La Société SAS SAFE STOCK n' aucune obligation de garde, de surveillance ou d'entretien des biens entreposés ou stockés par le Client dans le Box. Le Client est le seul dépositaire et responsable des biens entreposés dans son box.

2) Conditions d'utilisation et d'occupation d'un Box

Les biens stockés dans les box doivent être de nature légale. En aucune situation, le Client ne peut utiliser le Box à d'autres fins, sous peine de voir sa pleine et entière responsabilité engagée.

Le Client reconnaît avoir pris possession du Box vide, propre et en bon état.

La SAS SAFE STOCK confie au Client, pendant toute la durée de la location du Box, le code d'accès au Centre de stockage, le système de fermeture (cadenas) et la clé fournis lors de la réservation et de la prise de possession du Box.

Le Client a l'obligation d'utiliser exclusivement le système de fermeture (cadenas) fourni par la SAS SAFE STOCK.

En cas de perte de la clé, le Client a la possibilité de passer commande d'un double à ses frais auprès de la SAS SAFE STOCK

Le Client est le seul responsable de l'ouverture et de la fermeture de son Box. Lorsque le Client est absent de son Box, celui-ci doit obligatoirement rester fermé et verrouillé.

Dans le cas où le Box serait resté ouvert, la SAS SAFE STOCK ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des éventuelles pertes, vols ou dégradations des biens appartenant au Client.. La SAS SAFE STOCK se réserve le droit de fermer et verrouiller un Box resté ouvert.

Il est formellement interdit pour le Client :

- de modifier le système de fermeture du box fourni par la SAS SAFE STOCK
- d'entreposer des biens à l'extérieur du Box
- d'utiliser le Box comme habitation, bureau ou espace recevant du public
- de fumer dans le Centre de stockage

Il est interdit au Client d'utiliser le Box en vue d'y stocker et/ou d'y entreposer des marchandises relevant des catégories E ou F de la classification des marchandises pour les magasins généraux, selon l'arrêté du 19 juin 1956.

Catégorie E:

Coton, chanvre, jute, lin et autres fibres végétales brutes.

Catégorie F:

Acétone, acide nitrique fumant, acétylène liquide, alcool à brûler, aldéhydes, allumettes chimiques, benzine, benzol, carbure de calcium, cellulose et autres nitrocelluloses brutes ou travaillées, chiffons, chlorate d'ammonium, chlorate de potassium, chlorure de méthyle, collodium, coprahs, déchets gras de laine et de coton, éthers, explosifs (matières, substances, engins de toute nature), gazoline, huiles de schiste et de pétrole, huiles et essences minérales, mazout, nitrate d'ammonium, nitrobenzine, phosphore, sulfure de carbone, toluène et produits similaires, butane, propane, gaz comprimé et liquéfié et toutes les marchandises dont les dépôts sont repris à la nomenclature des établissements classés ou font l'objet d'une réglementation spéciale, au titre du danger d'incendie.

Le Client s'engage à garder le Centre de stockage propre, et à mettre ses détritrus dans les poubelles prévues à cet effet.

Si le client ne respecte pas ces conditions, l'assurance ainsi que son contrat ne seront plus actifs.

La SAS SAFE STOCK peut à son souhait mettre un cadenas pour empêcher l'accès au box si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

La SAS SAFE STOCK n'est pas responsable de l'état des biens stockés par le Client dans son box. Le client doit appréhender si les biens stockés sont en adéquation avec les conditions de stockage.

3) Les conditions d'accès au centre de stockage

Lors de la signature du Contrat, un code d'accès au Centre de stockage est envoyé au Client. Ce code est et doit rester confidentiel.

Le stationnement des véhicules n'est autorisé dans le Centre de stockage qu'en cas de chargement ou de déchargement des biens.

Le Client possède un accès libre au Centre de stockage. La Société peut toutefois fermer le Centre de stockage à titre exceptionnel.

Il est strictement interdit de monter sur les box.

Toute personne accompagnant le Client sur le Centre de stockage est sous la responsabilité exclusive du Client.

Lors des déplacements en véhicule, la vitesse maximale autorisée au sein du Centre de stockage est de 10 km/h.

4) Durée du contrat de mise à disposition d'un Box

Le Contrat est valable pour une durée d'un mois renouvelable tacitement pour une période identique, sans limitation. Le Contrat pourra être résilié à tout moment par email par la SAS SAFE STOCK ou le Client.

5) Résiliation

Dans le cas où le Client ne respecterait pas les obligations résultant du présent Contrat et notamment son obligation de paiement des sommes dues, la SAS SAFE STOCK sera en droit de le résilier de plein droit passé un délai de 7 jours après l'envoi par email d'une mise en demeure.

6) Fin du contrat de mise à disposition d'un Box

Au terme du Contrat quelle qu'en soit la cause, le Client s'engage :

- à restituer la clé et laisser le système de fermeture (cadenas) sur le box,
- à rendre le box dans l'état dans lequel il en a prit possession,
- à payer le solde à la SAS SAFES STOCK

Si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées, et en l'absence de libération totale du Box par le Client, passé un délai de 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure par mail restée sans réponse, la SAS SAFE STOCK sera en droit, sans aucune autre formalité, d'accéder librement au Box, et ce afin :

- d'enlever les biens laissés dans le Box,
- de disposer des biens, ces derniers seront considérés comme abandonnés au profit de la SAS SAFE STOCK,
- de facturer au Client les frais éventuels engagés pour le nettoyage, les réparations du box et du système de fermeture.

7) Paiement, tarifs et clause pénale

Les sommes dues pour la mise à disposition d'un Box le sont à la signature du contrat pour le mois en cours, et à la date anniversaire du Contrat pour les mois suivants.

Les modes de paiement privilégiés sont le paiement en ligne par carte bancaire et Paypal.

En cas de retard de paiement du Client, la SAS SAFE STOCK sera en droit de bloquer immédiatement l'accès du Client au Centre de stockage.

8) Assurance

La société a souscrit un contrat d'assurance auprès d'AXA, numéro de contrat N° 10777348504 dont le client locataire du box est bénéficiaire. Le montant de garantie accordé au contenu du box, pour le compte du locataire, est plafonné à 5000 euros, valeur non indexée. Le locataire a la possibilité de s'assurer auprès de son assureur personnel, si ce montant de garantie ne lui semble pas suffisant.

Pour une information plus complète sur l'assurance souscrite par la Société d'exploitation pour le compte du client locataire d'un box, les Conditions Particulières du contrat sont consultables sur le site physique de la société, RUE LOUIS BRAILLE 77178 SAINT-PATHUS.

La société se réserve le droit de changer de prestataire d'assurance en informant le client par annonce sur son site web.

9) Accès au Box par la SAS SAFE STOCK ou par des tiers

Le personnel de la SAS SAFE STOCK ou des personnes mandatées par cette dernière ont accès au Box du Client sans avoir à prévenir celui-ci.

La SAS SAFE STOCK peut s'introduire dans le box du Client, sans en avertir celui-ci, en cas de force majeure:

- demande de toute autorité habilitée (Police, Gendarmerie, Pompiers...),
- situation d'urgence pouvant être à l'origine d'un dommage pour le Centre de stockage.

10) Changement de Box

La SAS SAFE STOCK se réserve le droit de procéder à un changement de Box du Client. Celui-ci sera prévenu de cette opération au minimum dix jours à l'avance par mail.

Les containers constitués par les Box n'ont pas vocation à être déplacés. Toutefois la Société pourra le faire dans de rares cas de maintenance ou de changement d'implantation du Centre de stockage. Le Client sera prévenu de cette opération au minimum dix jours à l'avance par moyen écrit.

11) Données personnelles du Client

Le Client s'engage à communiquer à la SAS SAFE STOCK les informations exactes et complètes lors de son inscription, et doit les mettre à jour en cas de changement.

Les données à caractère personnel communiquées par le Client seront enregistrées dans les fichiers de données appartenant à la SAS SAFE STOCK qui en conservera la propriété. Ces données sont nécessaires à l'exécution du Contrat au sens de l'article 6.1.b du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Elles seront conservées et traitées par la SAS SAFE STOCK, en sa qualité de Responsable de Traitement, pendant toute la durée d'exécution du Contrat et cinq ans après son terme.

La SAS SAFES TOCK s'engage à préserver la sécurité et la confidentialité des données personnelles qu'elle traite, et notamment empêcher qu'elles soient déformées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les données seront également utilisées à des fins de communication, lors d'études de marché et lors de campagnes individualisées d'information (par voie postale ou électronique) concernant les produits et/ ou services proposés par la Société conformément à l'article L34-5 du Code des Postes et Télécommunications.

Conformément aux articles 15, 16, 17, 18, 20 et 21 du RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès à ses données, de rectification ou d'effacement de celles-ci, ou de limiter leur traitement, et du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Pour les exercer, le Client doit adresser un courrier ou un email à info@safestock.fr.

12) Vidéosurveillance du site

Pour des raisons de sécurité, le Centre de stockage est équipé d'un système de vidéosurveillance avec enregistrements 7j/7 et 24h/24, dont les données sont conservées pendant sept jours par la SAS SAFE STOCK.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », modifiée par la loi du 6 août 2004 et au RGPD, le Client peut exercer son droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent auprès de la SAFE STOCK, soit par courriel à contact@safestock.fr, soit par correspondance adressée à SAS SAFE STOCK - RGPD - 111 RUE GABRIEL PERI - 59296 AVESNES-LE-SEC.

13) Droit applicable et litige

Le présent contrat est soumis à la Loi française.

Pour tout litige, les parties reconnaissent comme tribunal compétent territorialement celui lié au siège social de la SAS SAFE STOCK.

Pour toute réclamation, le Client contactera la SAS SAFE STOCK qui fournit la prestation de mise à disposition d'un box.

Aucune saisie ne pourra se faire sans courrier de réclamation adressé au préalable à la Société par courrier recommandé avec accusé de réception.

Divers

Les surfaces de box annoncées dans les contrats et les vitrines web sont réputées non contractuelles dans la mesure où les tailles et volumes peuvent varier en fonction des lots de fabrication.

La SAS SAFE STOCK se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de location de box en informant au préalable le Client soit par courrier électronique, soit par annonce sur son site web. En l'absence de réclamation de la part du Client, les conditions générales de location de box seront considérées comme acceptées.

La Société décline toute responsabilité lors de la survenance d'un cas de force majeure sur le Centre de stockage.

En cas de réservation effectuée à distance (par internet ou par téléphone) par le Client agissant en qualité de consommateur ou de non-professionnel tels que définis par le Code de la Consommation, celui-ci dispose d'un délai légal d'une durée de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation et annuler sa commande sans frais ni pénalité. Les sommes versées par le Client lui seront intégralement remboursées sous un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date à laquelle la Société aura été informée de la rétractation du Client.

Le délai d'exercice du droit de rétractation court dès le lendemain du jour de la réservation conclue à distance. Lorsque le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Ce droit pourra être exercé à l'aide d'un email envoyé au service client.

Il ne pourra toutefois pas être exercé dès lors que la prestation de la Société aura commencé à la demande expresse du Client, avant la fin du délai de rétractation.